

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROND-
POINT CAMUS DURANT DES TRAVAUX DE DEMONTAGE D'UNE
DECORATION**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du mercredi 4 avril 2018 à 8 heures 30, et jusqu'à la fin des
travaux de démontage d'une décoration sur la fontaine, au rond-point Camus,

- **la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les services
techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 30 mars 2018

Le Maire,



David VALENCE